

212C0996
FR0000065310-OP021-RO13

2 août 2012

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES

(Ex. compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés)

Banque Palatine a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES, soit du 19 juillet au 1^{er} août 2012 inclus, la société BPCE International et Outre-Mer a acquis 2 460 actions BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES au prix unitaire de 2,62 €.

A la clôture de l'offre publique de retrait, BPCE International & Outre-Mer détient 31 986 490 actions BANQUE DES ANTILLES FRANCAISES représentant autant de droits de vote, soit 99,71% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées ce jour à l'initiateur de l'offre, ce dernier ayant déposé sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Banque Palatine les fonds correspondant à l'indemnisation de ces titres, soit 2,62 € par action nets de tous frais.

¹ Sur la base d'un capital composé de 32 081 025 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.